



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

## AVIS

AT.23.70.AV

Site à réaménager SAR/PC36 dit « Ancien abattoir de Walcourt » à WALCOURT – Demande d'exemption d'évaluation des incidences environnementales

Avis adopté le 28/07/2023

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.31 du CoDT (application de la circulaire du 10 août 2020 relative à l'intégration de l'évaluation des incidences environnementales dans la procédure d'adoption d'un périmètre de site à réaménager)

- *Date d'envoi du dossier :* 10/07/2023

- *Délai de remise d'avis :* 30 jours

### Projet :

- *Localisation :* Rue Sous Coury, 1 à Walcourt

- *Situation au plan de secteur :* Zone de services publics et d'équipements communautaires

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription d'un périmètre de site à réaménager sur une parcelle de 2092 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrale n°468D), anciennement occupée par un abattoir. L'objectif est d'assainir le site par la démolition des bâtiments afin de prévoir dans un premier temps du parking ou un espace vert avec peut-être, dans un second temps, la création d'une infrastructure d'utilité publique associée à la réalisation d'un espace dédié à la thématique de l'eau, une plaine de jeux et un espace multifonctionnel visant les producteurs locaux, le tourisme et la culture sur le site de la Truite d'Or tout proche (parcelles cadastrales n°134 S et V). Les deux sites seront reliés par une zone de liaison sur la parcelle cadastrée n°468E sur laquelle est prévue une arche végétale afin de créer une porte d'entrée permettant de mettre en valeur le changement d'espace entre la RN978 et la voirie communale.

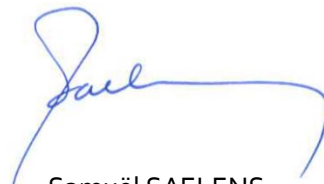
La parcelle visée par le périmètre du SAR est actuellement détenue par un propriétaire privé.

**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur l'exemption d'évaluation des incidences environnementales concernant le périmètre du site à réaménager SAR/PC36 dit « Ancien abattoir de Walcourt ».**

Vu la superficie du site, le Pôle estime que le réaménagement du site se rapporte à une petite zone au niveau local et que le dossier répond dès lors à une des conditions d'exemption d'évaluation des incidences environnementales reprises à l'article D.VIII.31 du Code du développement territorial.

De plus, le site ne présentant pas de traces majeures de pollution, son réaménagement « ne devrait pas avoir d'incidences non négligeables sur l'environnement ».



Samuël SAELENS  
Président